

HÉBERGEMENTS PARTENAIRES

CAMPING DE L'ARRIOU

65710 BEAUDÉAN

Tel : 05 62 91 74 04

VILLA BONVOULOIR

65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tel : 05 62 95 43 35

ACCÈS



SPONSORS



SÉLECTIF RÉGIONAL SLALOM DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE



DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2015

CANOË KAYAK

LES LULUS



Traceurs : Pierre LUQUET & Raoul COLIN
Adour - CLASSE III/III+
Bassin Adisson-Forgues
Stade Marcel Cazenave à Bagnères-de-Bigorre



PROGRAMME

SAMEDI 21 NOVEMBRE

- 13h30 à 16h30: Navigation libre
Sécurité sous la responsabilité des clubs
- 14h30 à 16h00 : Confirmation des inscriptions,
Possibilité de confirmer par téléphone au 06 70 56 88 10
- 16h00 : Montage du parcours

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

- 7h45 à 10h00 : Distribution des dossards
Caution de 50 € par club
- 7h45 : Réunion des juges de portes
- 8h30 : Départ course 1
- 13h00 : Départ course 2
- 16h00 : Remise des prix et podium
- 17h00 : Démonstration et approbation du parcours

CATÉGORIES :

Minimes 2, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans
Minimum pagaie verte

Pour des renseignements supplémentaires :
nicnev65@hotmail.com

Buvette et
sandwichs sur
place



INSCRIPTIONS

- Inscriptions en ligne sur www.ffck.org (page « slalom »).
- Droit d'inscription de 10 € pour les deux courses et par embarcation.
- Paiement sur place lors des confirmations.

RÈGLEMENT

- Le règlement sportif de la FFCK sera appliqué.
- La licence FFCK 2015 est obligatoire, pagaie verte minimum (y compris pour les ouvriers), avec certificat médical.
- Les clubs inscrivant de 3 à 12 bateaux devront fournir un juge de porte et deux juges à partir de 12 bateaux inscrits. Les juges officieront toute la journée, un repas leur sera offert.

SECURITE

- La sécurité sur l'eau ne sera assurée par l'organisation que pendant les courses.
- Pour les entraînements la sécurité sera sous la responsabilité des clubs.
- Sécurité à l'arrivée : le dernier arrivé attend dans son bateau l'arrivée des deux suivants.
- Les règles de sécurité devront être scrupuleusement respectées:
Le gilet, le casque, les anneaux de bosses, les chaussons et les réserves de flottabilité sont OBLIGATOIRES.